REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°12

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Juzan à Mme Duhart; M. Salducci à M. le Maire; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Destin à M. Laiguillon.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

<u>OBJET</u>: <u>CULTURE ET PATRIMOINE</u> – Médiathèque – Action culturelle à la Maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (D.R.A.C.)

La Ville, par une convention renouvelée en décembre 2016 avec la Maison d'arrêt de Bayonne et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (S.P.I.P.) des Pyrénées-Atlantiques, a engagé la Médiathèque dans un partenariat autour du livre et de l'écrit au sein de l'établissement pénitentiaire.

Des agents du service « hors-les-murs » y dispensent leurs compétences : aide à la constitution d'une collection de livres, à la gestion de la bibliothèque, à la formation des détenus-bibliothécaires et propositions d'animations lectures. Des actions culturelles sont également proposées, en lien avec la programmation culturelle de la Médiathèque.

En collaboration avec les autres signataires de la convention, la Médiathèque poursuit donc ses actions en 2017 et en varie les contenus. Elle coordonnera notamment la publication du journal « Villa Chagrin » rédigé par les détenus, dont un premier numéro a pu paraître en 2016, géré par le S.P.I.P.

Afin de mieux lier les actions proposées par la Médiathèque autour du livre, de la lecture et de l'écriture, il est proposé un atelier d'art postal, une rencontre en arabe autour de la littérature arabophone, la participation au Mois du film documentaire en novembre, ainsi que des rencontres littéraires et ateliers dont le programme reste à préciser.

Pour ces actions, la Médiathèque consacrera 2 000 € de son budget 2017 :

	soit un coût total de	2 000 €
_	pour les frais d'accueil (enveloppe 6257)	200 €
-	pour les déplacements des intervenants (enveloppe 6248)	520 €
_	pour les prestations (enveloppe 6042)	1 280 €

Ces crédits sont disponibles sur ses fonds propres en section de fonctionnement, auxquels il convient d'ajouter les charges propres à la Ville en ressources humaines (heures de travail des agents qui effectuent des permanences et du bibliothécaire qui coordonne l'action).

La Ville a l'opportunité d'obtenir une subvention de la part de la D.R.A.C. Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'organisation d'actions culturelles en partenariat avec le milieu carcéral (Protocole interministériel Culture/Justice). Un dossier de présentation de ce projet a donc été constitué à cette fin.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour un montant de 1 000 € auprès de la D.R.A.C. Nouvelle Aquitaine – Service de la création, du développement culturel et de la formation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint